

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC266

présenté par  
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« En application des articles L. 131-2 et L. 132-3 du code du patrimoine, la »

le mot :

« La ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au signe et au mot :

« ; elle »

le signe et le mot :

« . Elle »

III. – En conséquence, supprimer la dernière phrase du même alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.